

L'ANTIMOINE

Aucun agent thérapeutique ne fut l'objet de tant de controverses que l'**ANTIMOINE**. Suivant une légende, Basile Valentin, moine bénédictin d'Erfurth, isola le premier, en 1510, un métal qu'il administra à des porcs, pour en faire l'essai; ces animaux engraisèrent à vue d'oeil. Après cet heureux résultat, il vint à l'idée de l'expérimentateur d'en faire prendre aux moines de son couvent, ce qui les rendit gravement malades et plusieurs en sont morts. Valentin en conclut que le nouveau métal convenait aux porcs, mais qu'il était inutile aux moines, et il lui donna le nom d'Antimoine (enfin un produit anticlérical!).



Quelques années plus tard, Paracelse reprit l'étude de ce corps et en fit un éloge extravagant. En 1566, le Parlement de Paris, considérant l'Antimoine comme une substance délétère, en interdit l'usage. Après plusieurs années de débat, l'Antimoine finit par l'emporter, en guérissant le jeune Louis XIV, qui était tombé malade à Calais. Depuis, les Antimoniaux furent admis sans conteste dans la thérapeutique. Ironie du sort : c'est Marazin qui conseilla au roi l'utilisation de ce remède (vomitif), alors qu'il était interdit par l'École de Médecine parisienne (interdiction contestée par celle de Montpellier, profondément marquée par les théories des alchimistes musulmans). Marazin est décédé à cause de son utilisation de l'antimoine comme vomitif !

L'antimoine fut remis sur la sellette récemment lorsque des géochimistes allemands publièrent en 2006 un article sur la présence en excès d'antimoine dans les eaux minérales embouteillées et stockées dans des récipients en plastique de type polyéthylène-téréphtalate (PET). L'antimoine, sous forme de trioxyde, est utilisé comme catalyseur de polymérisation du PET. Ce plastique dit *grade alimentaire* n'est qu'une invention récente pour favoriser la vente de breuvages populaires : l'eau de source et les boissons gazeuses. Pourtant, le trioxyde d'antimoine migre et se concentre dans les liquides... proportionnellement au temps de séjour. **Les Autorités le savent et le tolèrent !**

Le gouvernement canadien par exemple conseille de **ne pas recycler les bouteilles de plastique** en les remplissant à nouveau d'eau... Il est permis de **les remplir une seule fois**, pas deux !!!



Selon l'Association canadienne des embouteilleurs d'eau, le *polyéthylène téréphtalate (PET)* utilisé pour le plastique des bouteilles individuelles d'eau est destiné à un usage **UNIQUE**. Il ne faut donc pas remplir de nouveau l'une de ces bouteilles, ni même les laver. **Cela risquerait d'accélérer la décomposition du plastique**. On se contente de dire de mettre ces contenants au recyclage. C'est poison ou non ?

Comment le plastique peut-il savoir qu'il se fait utiliser deux fois ou plus? Faut-il croire que le plastique commence à se dégrader (soit émettre des molécules toxiques dans le liquide qui le touche) SEULEMENT lorsque la bouteille a été vidée une fois? Je le répète, ceci est un autre produit qui est issu de technologies très récentes. Dans quelques années, elles seront interdites à cause d'une série de maladies chroniques et dégénératives qu'elles auront causées... Et les coupables auront disparu, ne seront pas accusés... et auront les poches pleines d'argent!

De plus, plusieurs bouteilles en plastique sont teintées avec des colorants chimiques. C'est totalement impossible que TOUTES ces molécules demeurent exclusivement dans le plastique et ne se diluent pas dans l'eau.

La concentration d'antimoine se voit facilement multiplier par 100 dans des bouteilles d'eau. Il en est certainement beaucoup plus en ce qui concerne ces boissons gazeuses avec leurs nombreux éléments chimiques caustiques qui entrent dans leur liste d'ingrédients.

Il ne faut surtout pas oublier que l'antimoine est un élément proche parent de l'**arsenic**. L'antimoine est considéré comme un polluant majeur tant par l'*Union européenne* que l'*EPA (Agence américaine de l'environnement)*. L'antimoine est un neurotoxique puissant et il modifie les paramètres sanguins. L'*OMS* suspecte le trioxyde d'antimoine d'être cancérogène. Il est utilisé actuellement dans les traitements de maladies parasitaires (*leishmanioses*). Depuis le Moyen-Âge, on sait que l'**antimoine a une action violente sur l'appareil gastro-intestinal**. Son action puissante et immédiate de vomitif et diarrhéique l'avait fait surnommer le « *choléra stibié* » (*stibié*, qui contient de l'antimoine).

